



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE TALMONTIERS DU 13 AVRIL 2021

|  |    |
|--|----|
| <b>Date de convocation</b><br>08/04/2021 |    |
| <b>Date d'affichage</b><br>08/04/2021    |    |
| <b>Nombre de conseillers</b>             |    |
| En exercice :                            | 12 |
| Présents :                               | 10 |
| Votants :                                | 12 |

Le 13 avril deux mil vingt et un, à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame COCHET Brigitte, Maire.

### **Présents :**

M. RIBIERE Jean-Paul, adjoint, M. BRULE Philippe, adjoint, Mme MOREL WARE Gaëlle, adjointe, Mme DJIDEL Khaoukha, M. NDJIKESSI Thierry, M. DELENCLOS Gérard, M. LECOCQ Nicolas, Mme CHARLET Viviane, Mme ROSSIGNOL Corinne.

### **Absents Excusés :**

M. VALLEE Gérard qui a donné pouvoir à M. RIBIERE Jean-Paul  
M. DE-GEITERE Ulysse qui a donné pouvoir à Mme COCHET Brigitte

Désignation du secrétaire de séance : Mme MOREL WARE Gaëlle

Mme MOREL WARE Gaëlle est nommée secrétaire de séance.

## **1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2021**

---

***Adoptée à l'unanimité***

## **2 – VOTE DU BUDGET 2021 COMMUNE**

---

Madame le Maire remercie Nicolas LECOCQ pour la préparation du budget 2021 de la commune, qui l'a élaboré conjointement avec Madame Céline LAVIGNE, secrétaire de Mairie.

Nicolas LECOCQ prend la parole afin de présenter les grands points du budget 2021 et en profite pour remercier à son tour Céline LAVIGNE pour son support.



Présentation du budget primitif 2021 de la Commune, qui s'équilibre comme suit :

En dépenses et recettes d'investissement :

Dépenses investissement : 443 094 €

Recettes investissement : 443 094 €

En dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 710 339 €

Recettes de fonctionnement : 710 339 €

Compte-tenu du projet de restauration de la cantine et du budget de l'école qui sont intégrés, les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement sont supérieures à l'année précédente.

Le projet de la cantine dans sa globalité est de 205 000 € ttc.

Pour mémoire le projet restauration scolaire du précédent Conseil Municipal était de 1 059 096 € ttc.

L'endettement envisagé pour ce projet est de 50 000 € contre 500 000 € pour le projet avec le précédent Conseil Municipal

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Adopte** l'exposé qui précède

***Adopté à l'unanimité***

### **3 – DELEGATION DE SIGNATURE MARCHE PUBLIC**

---

Madame le Maire propose de donner une délégation de signature de marchés publics à M. Jean-Paul RIBIERE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, afin de faciliter les démarches nécessaires, en particulier celles liées au projet de restauration scolaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Adopte** l'exposé qui précède

***Adoptée à l'unanimité***



#### 4 – VOTE DES TAUX DIMPOSITION 2021

---

Madame le Maire expose que la municipalité a décidé de ne pas faire évoluer les taux d'imposition communaux pour l'année 2021.

| Taxes                               | Bases d'imposition prévisionnelles 2021 | Taux de référence pour 2021         | Produit fiscal à taux constant |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|--------------------------------|
| TAXE FONCIERE (Bâti)                | 425 100                                 | 40,41                               | 171 783                        |
| TAXE FONCIERE (non bâti)            | 51 100                                  | 40,60                               | 20 747                         |
| Cotisation Foncière des Entreprises |   |                                     |                                |
|                                     |   | <b>TOTAL DU PRODUIT FISCAL 2021</b> | <b>192 530 €</b>               |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Adopte** l'exposé qui précède

***Adopté à l'unanimité***

#### 5 – VOTE DES SUBVENTIONS 2021

---

Madame Le Maire informe avoir contacté l'ensemble des associations de la commune, et d'un commun accord, ont convenu ensemble que l'année 2021 serait une année blanche en terme de subvention. En effet, en raison de la situation sanitaire, les associations ne peuvent prévoir les activités habituelles et pour cette raison comprennent tout à fait ne pas percevoir de subvention pour l'année 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Adopte** l'exposé qui précède

***Adoptée à l'unanimité***



Madame Le Maire propose de verser une subvention aux Restos du Cœur pour un montant de 1.100 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Approuve** l'exposé qui précède à 11 voix pour et une abstention de Jean-Paul RIBIERE.

***Adoptée***

Madame Le Maire propose de verser une subvention pour le Téléthon pour un montant de 400 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Adopte** l'exposé qui précède

***Adoptée à l'unanimité***

## **5 – QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES**

---

M. Gérard DELENCLOS interroge sur l'accompagnement des séniors de la Commune dans le cadre de la situation sanitaire Covid-19. Les membres du CCAS expliquent que les séniors sont contactés très régulièrement par téléphone, informés des lieux et modalités de vaccination. Ceux d'entre eux qui le souhaitent, bénéficient du transport gratuit sur les lieux de vaccination, proposé aux séniors, par le Centre Social Rural Intercommunal du Coudray Saint Germer.

Mme Gaëlle MOREL WARE propose, de procéder à un embellissement, à moindre coût, de la place du calvaire, par un nettoyage des pierres et une végétalisation, afin de redonner un peu d'éclat à cet axe d'entrée du village.

***L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45***

Le Maire,

Brigitte COCHET

